

# Séance du Conseil Municipal du 10 Avril 2018

Nombre de membres - en exercice : 20  
- présents : 17  
- votants : 18

Date de convocation: 29.03.2018  
Date d'affichage: 29.03.2018

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louvois, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

**Etaient présents : P.RICHOMME, M.J.GRANDCOING, F.GALIMAND, F.GIANONCELLI, F.LEJEUNE-BOEVER, P.CADEL, D.BARBIER, P.BILLOUD, A.BORNET, S.BRUNET, A.CORNU, P.GAILLARD, H.GALIMAND, P.JAMIN, F.LOUVET, A.MASSARD et D.VILLENET**

**Etait excusé : G.BERNADET représentée P.JAMIN**

**Etaient absents : T.BLANCHE et C.PIERSON**

Mme Florence GIANONCELLI a été élue secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **Délibération n°2018-06 : Vote du compte administratif 2017**

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Mme Francine GALIMAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Philippe RICHOMME, le Maire de Val de Livre, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement** : résultat de l'exercice 2017..... + 91.302,49  
résultat antérieurs reportés ..... + 419.041,04  
**résultat à affecter ..... + 510.343,53**

**Section d'investissement** : résultat de l'exercice 2017 ..... - 173.386,03  
résultat antérieur reporté ..... - 60.983,83  
**solde global d'exécution ..... - 234.369,86**

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017 : + 15.849,00 €**

**Résultats cumulés 2017 : 291.822,67 €**

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion et le Conseil Municipal, après délibération, décide d'adopter le compte d'administratif 2017 de Val de Livre par 17 voix POUR

### Délibération n°2018-07 : Vote du compte de gestion 2017

\* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

\* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice ;

\* après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion 2017 de Val de Livre

### Délibération n°2018-08 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et le l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5) ;

Après avoir approuvé, le 10 avril 2018, le comptes administratif 2017 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **510.343,53 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de ..... - **234.369,86**
- un solde de restes à réaliser de ..... + **15.849,00**

**Vu** les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 ;

**Considérant** les besoins recensés pour l'exercice 2018 ;

**Décide**, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat suivant :

- \* **report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 291.822,67 €**
- \* **section d'investissement (compte 1068) : 218.520,86 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2017 au budget primitif 2018.

### **Délibération n°2018-09 : Budget primitif 2018**

Le budget primitif 2018, présenté par Monsieur Philippe RICHOMME, est voté à l'unanimité et équilibré en recettes et en dépenses :

⇒ Fonctionnement :	844.298 €
⇒ Investissement :	1.185.352 €

### **Délibération n°2018-10 : Vote des taux des 3 taxes des contributions directes 2018**

⇒ Habitation .....	18,78 %
⇒ Foncier bâti .....	25,75 %
⇒ Foncier non bâti .....	27,30 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux des contributions directes pour l'exercice 2018

### **Délibération n°2018-11 : Heures supplémentaires et complémentaires**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Trésorerie d'Ay nous a demandé de prendre une délibération concernant l'autorisation du paiement des heures supplémentaires et complémentaires pour tous les agents (titulaire et contractuel).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le paiement des heures supplémentaires et complémentaires sous accord préalable du Maire

### **Questions diverses :**

- La réflexion sur le devenir des bâtiments communaux de Louvois est en cours : Le parc naturel régional va nous accompagner dans cette réflexion afin d'établir l'avant-projet sommaire d'un bâtiment qui rassemblerait toutes les fonctionnalités souhaitées dans le but d'avoir une estimation de son prix et des aides possibles
- Rappel des différentes formations des agents communaux
- Val de Livre organisera finalement Musiques en Champagne le 24 août 2018 avec le concert pique-nique (2 groupes)
- Repas des Aînés le dimanche 11 novembre 2018